

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique  
et solidaire

## Direction générale de la prévention des risques

### Décision du 10 mars 2020

**relative à la nomination des membres de l'instance d'évaluation de l'équilibre économique de la filière des véhicules hors d'usage prévue à l'article R. 543-157-1 du code de l'environnement**

**NOR : TREP2003471S**

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par décision de la ministre de la transition écologique et solidaire en date du 10 mars 2020 sont nommés membres de l'instance d'évaluation de l'équilibre économique de la filière des véhicules hors d'usage :

1° Au titre de l'Etat :

Pour le ministre chargé de l'environnement : M. le directeur général de la prévention des risques, ou ses représentants.

Pour le ministre chargé de l'industrie : M. le directeur général des entreprises, ou ses représentants.

2° Au titre des producteurs de véhicules :

-Mme Véronique MOREL (Comité des constructeurs français d'automobiles), titulaire.

-M. Jean-Denis CURT (Comité des constructeurs français d'automobiles), titulaire.

-Mme Stéphanie GAUTREAU (Comité des constructeurs français d'automobiles), suppléante.

-M. Eric CONSIGNY (Comité des constructeurs français d'automobiles), suppléant.

-M. Thierry ARCHAMBAULT (Chambre syndicale internationale de l'automobile et du motorcycle), titulaire.

-Mme Annick DUCROCQ (Chambre syndicale internationale de l'automobile et du motorcycle), suppléante.

3° Au titre des centres VHU agréés :

-M. Patrick POINCELET (Conseil national des professions de l'automobile), titulaire.

-Mme Delphine LAMY (Conseil national des professions de l'automobile), titulaire.

-Mme Héloïse PATCINA (Fédération professionnelle des entreprises du recyclage), titulaire.

-Mme Gwennaëlle FELD (Conseil national des professions de l'automobile), suppléante.

-Mme Claire LICHAWSKI (Conseil national des professions de l'automobile), suppléante.

-M. Fabrice HENRIOT (Fédération professionnelle des entreprises du recyclage), suppléant.

4° Au titre des broyeurs agréés :

- M. Alban GROSVALLLET (Fédération professionnelle des entreprises du recyclage), titulaire.
- M. Olivier FRANCOIS (Syndicat des Broyeurs Français), titulaire.
- Mme Sandra ROSSI (Fédération professionnelle des entreprises du recyclage), titulaire.
- M. Jean-Pierre LUTHRINGER (Fédération professionnelle des entreprises du recyclage), suppléant.
- M. David FABIEN (Syndicat des Broyeurs Français), suppléant.
- M. Olivier Le FICHOUS (Syndicat des Broyeurs Français), suppléant.

5° En tant que personnalités qualifiées :

- M. Jean-Charles CAUDRON (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).
- Mme Sylvie LEROY (Fédération française de l'assurance).